

CATÉGORIES D'ADHÉSION D'ALPINE CANADA ALPIN POUR LA SAISON 2023-2024									
PROGRAMMES COMPÉTITIFS									
Catégories	Âges d'admissibilité	Entraînement	Compétition	Exigences en matière d'assurances	Assurances recommandées	Note sur l'assurance	Frais ACA	Formulaires requis	
Niveau introduction	U10 et moins	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions locales sanctionnées. Les provinces du district du Canada (Est et Ouest) peuvent tenir des courses à l'échelle régionale.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (par ex., le club).	52,00 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024	
Carte récréative	U12-U21	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut voyager pour prendre part à des épreuves dans toutes les régions de sa province d'adhésion. Ne permet pas l'inscription aux compétitions interprovinciales. Non admissible à la carte FIS. Non admissible à la sélection à l'équipe nationale ni aux épreuves des championnats nationaux.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club).	93,50 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024	
Carte canadienne	U12-U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions hors de sa province d'adhésion. Admissible à l'obtention d'une carte FIS, à la sélection à l'équipe nationale* et aux épreuves des championnats nationaux. NOTE: l'athlète doit aussi détenir une carte FIS CAN pour la sélection à l'équipe nationale. Une SEULE carte canadienne est requise pour faire des courses de ski alpin et de ski cross.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club).	129,75 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024	
Carte canadienne avec Classe 3 PAAS	U12-U21 et plus	Peut s'entraîner à tout site préapprouvé dans le monde au sein d'un programme de club **En détenant l'assurance-accident appropriée	Peut faire des compétitions hors de sa province d'adhésion. Admissible à l'obtention d'une carte FIS, à la sélection à l'équipe nationale et aux épreuves des championnats nationaux. NOTE: l'athlète doit aussi détenir une carte FIS CAN pour la sélection à l'équipe nationale. Une SEULE carte canadienne est requise pour faire des courses de ski alpin et de ski cross. ***Recommandé aux athlètes non FIS/CIP qui voyagent hors de leur province respective mais non à l'étranger pour s'entraîner ou faire des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club). Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 3.	129,75 \$ CA + coût de la Classe 3 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024	
Carte canadienne avec Classe 2 PAAS	U12-U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions hors de sa province d'adhésion. Admissible à l'obtention d'une carte FIS, à la sélection à l'équipe nationale et aux épreuves des championnats nationaux. NOTE: l'athlète doit aussi détenir une carte FIS CAN pour la sélection à l'équipe nationale. Une SEULE carte canadienne est requise pour faire des courses de ski alpin et de ski cross. ***Obligatoire pour les athlètes non FIS/CIP qui voyagent hors du CAN et des É.-U. pour des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport. La Classe 4 ou 5 PAAS est obligatoire pour les voyages aux É.-U. en vue de faire des compétitions.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club). Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 2.	129,75 \$ CA + coût de la Classe 2 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024	
PROGRAMME DES MAÎTRES									
Maîtres - Carte week-end	U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Valide pour une inscription à une compétition par saison à l'intérieur de la province de résidence seulement. Ceci comprend les épreuves d'une journée ou un événement tenu sur plusieurs jours.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les dépenses excédentaires et les accidents de sport		88,75 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024	
Maîtres - Carte canadienne	U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions Maîtres sanctionnées à l'échelle nationale. Admissible à l'achat d'une carte FIS.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		129,75 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024	
Maîtres - Carte canadienne avec Classe 3 PAAS	U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions Maîtres sanctionnées à l'échelle nationale. Admissible à l'achat d'une carte FIS. ***Recommandé aux athlètes Maîtres qui voyagent hors de leur province respective, mais non à l'étranger pour s'entraîner ou faire des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 3.	129,75 \$ CA + coût de la Classe 3 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024	
Maîtres - Carte canadienne avec Classe 2 PAAS	U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions Maîtres sanctionnées à l'échelle nationale. Admissible à l'achat d'une carte FIS. ***Recommandé aux athlètes Maîtres qui voyagent hors du pays pour s'entraîner et faire des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 2.	129,75 \$ CA + coût de la Classe 2 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024	
CARTES FIS et CIP (Tous les athlètes FIS et CIP DOIVENT détenir une carte canadienne de Canada Alpin)									
Carte FIS (SX, ALPIN et PARA) Classe 3 PAAS	U18 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions FIS au Canada. ***Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS.	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 3	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		100 \$ CA + Classe 3 PAAS (1 ^{re} carte) + 100 \$ CA (2 ^e carte) + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA,	
Carte FIS (SX, ALPIN et PARA) Classe 2 PAAS	U18 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions FIS à l'échelle internationale. Des restrictions s'appliquent aux compétitions dans l'hémisphère Sud. ***Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS.	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 2. Maximum 30 jours hors du pays par voyage. **Exemptions possibles, veuillez contacter FTSO	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		100 \$ CA + Classe 2 PAAS (1 ^{re} carte) + 100 \$ CA (2 ^e carte) + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA,	
Carte FIS (SX, ALPIN et PARA) Classe 1 PAAS	U18 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions FIS à l'échelle internationale. Des restrictions s'appliquent aux compétitions dans l'hémisphère Sud. ***Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS.	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 2. Maximum 60 jours hors du pays par voyage. **Exemptions possibles, veuillez contacter FTSO	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		100 \$ CA + Classe 1 PAAS (1 ^{re} carte) + 100 \$ CA (2 ^e carte) + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA,	
Maîtres - Carte FIS (ALPIN)	30 ans et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions FIS Maîtres à l'échelle internationale. ***Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS Maîtres.	Assurance responsabilité. NOTE: Une police d'assurance accidents de sport peut être achetée si l'athlète le souhaite. Plafond de l'âge limite en vigueur.	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport. La PAAS est recommandée, mais n'est pas obligatoire.		60,00 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2023-2024, déclaration des athlètes FIS,	
ASSURANCE PAAS									
Classe 1 PAAS	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	s/o	Obligatoire pour tous les athlètes et entraîneurs des équipes nationales, de développement et provinciales (alpin, para-alpin ou ski cross) et pour tous les autres athlètes internationaux détenant une licence FIS qui voyagent à l'extérieur du pays pendant plus de 30 jours jusqu'à 60 jours. Fortement recommandé pour tous les autres membres compétitifs, entraîneurs et officiels de discipline qui voyagent à l'extérieur du pays pendant plus de 30 jours, mais moins de 60 jours. La couverture est pour des jours consécutifs à l'extérieur du pays, le retour dans la province d'origine au Canada réinitialisera les jours consécutifs parcourus. Les particuliers peuvent acheter une couverture supplémentaire à l'étranger jusqu'à 90 jours, avec l'autorisation préalable de voyager.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaines provinces.	\$ 866 + taxe applicable sur la prime d'assurance	s/o	
Classe 2 PAAS	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	s/o	Obligatoire pour tous les athlètes internationaux détenant une licence FIS (sauf FIS Masters) qui voyagent à l'étranger jusqu'à 30 jours. Les athlètes titulaires d'une carte canadienne voyageant à des fins de compétition internationale jusqu'à 30 jours sont tenus d'acheter la classe 2 du PAAS. Fortement recommandé pour tous les autres membres compétitifs, entraîneurs et officiels de discipline qui voyagent à l'extérieur du pays jusqu'à 30 jours. La couverture est pour des jours consécutifs à l'extérieur du pays, le retour dans la province d'origine au Canada réinitialisera les jours consécutifs parcourus. Les individus peuvent être éligibles pour acheter une couverture supplémentaire à l'étranger pour un seul voyage jusqu'à 60 jours, avec l'autorisation préalable de voyager.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaines provinces.	\$ 377 + taxe applicable sur la prime d'assurance	s/o	
Classe 3 PAAS	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	s/o	Obligatoire pour tous les athlètes canadiens détenant une licence FIS. Recommandé pour les athlètes non FIS, les entraîneurs et les officiels de discipline qui voyagent à l'extérieur de leur province de résidence mais ne voyagent pas à l'extérieur du Canada.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, polices d'assurances familiales ou personnelles pour les dépenses excédentaires et les accidents dans le sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaines provinces.	\$ 71 + taxe applicable sur la prime d'assurance	s/o	
Classe 4 PAAS	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	s/o	Obligatoire pour les athlètes non FIS, à l'exclusion des athlètes Maîtres qui voyagent aux É.-U. pour faire des compétitions. Fortement recommandée pour les athlètes, les entraîneurs, les athlètes Maîtres et les officiels de discipline qui séjournent aux É.-U. uniquement pour s'entraîner. La couverture s'applique à un (1) seul voyage par saison, d'une durée maximale de 7 JOURS. N'EST PAS VALIDE EN DEHORS DU TERRITOIRE AMÉRICAIN. Tout athlète qui se procure une Classe 4 PAAS continue de bénéficier de la couverture de la Classe 3 pendant la saison 2022-2023. Il est impossible d'acheter une couverture pour un second voyage aux É.-U. pendant la même saison. Dans ce cas, la mise à niveau à la Classe 1 ou 2 sera requise. Une approbation préalable est requise	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaines provinces.	\$ 105 + taxe applicable sur la prime d'assurance	s/o	
Classe 5 PAAS	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	N/A	Obligatoire pour les athlètes non FIS, à l'exclusion des athlètes Maîtres qui voyagent aux É.-U. pour faire des compétitions. Fortement recommandée pour les athlètes, les entraîneurs, les athlètes Maîtres et les officiels de discipline qui séjournent aux É.-U. uniquement pour s'entraîner. La couverture s'applique à un (1) seul voyage par saison, d'une durée maximale de 14 JOURS. N'EST PAS VALIDE EN DEHORS DU TERRITOIRE AMÉRICAIN. Tout athlète qui se procure une Classe 5 PAAS continue de bénéficier de la couverture de la Classe 3 pendant la saison 2022-2023. Il est impossible d'acheter une couverture pour un second voyage aux É.-U. pendant la même saison. Dans ce cas, la mise à niveau à la Classe 1 ou 2 sera requise. Une approbation préalable est requise	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaines provinces.	\$ 123 + taxe applicable sur la prime d'assurance	s/o	
Couverture supplémentaire hors du pays PAAS - participants des Classes 1 et 2	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	s/o	La couverture PAAS des classes 1 et 2 peut être prolongée pour un maximum de 30 jours au-delà de la couverture initiale pour les séjours à l'étranger en achetant une couverture de semaines additionnelles. La couverture de semaines additionnelles DOIT être demandée et approuvée avant le départ.	Doit détenir la couverture PAAS Classe 1 ou Classe 2 pour être admissible. Le voyage doit être préapprouvé par ACA pour être admissible.	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Cette prolongation ne s'applique qu'à UN SEUL voyage.	\$ à déterminer lors de l'approbation (25,00 \$ CA/semaine montant approximatif aux fins de budget)	s/o	
AUTRES FRAIS D'ADHÉSION D'ALPINE CANADA ALPIN									